

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2025

EXPÉRIMENTATION VERS L'INSTAURATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE
L'ALIMENTATION - (N° 386)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE9

présenté par

Mme Rossi, Mme Jourdan, M. Potier, Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Echaniz, M. Lhardit,
Mme Thomin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Un principe de solidarité garanti »

les mots :

« La solidarité, garantie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à simplifier la rédaction de l'article premier.